

Envoyé en préfecture le 15/12/2020
Reçu en préfecture le 15/12/2020
Affiché le
ID : 071-217102680-20201211-2020_M12_11_D02-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE DE LUGNY-LES-CHAROLLES

SEANCE DU CM DU VENDREDI 11 DECEMBRE 2020

L'an **Deux Mil Vingt** et le **Onze Décembre** à Vingt heures Trente

Le Conseil Municipal de la Commune de LUGNY-LES-CHAROLLES, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en mode inhabituel distancié dans une salle virtuelle numérique de Conseil Municipal numéro 933 9004 9627 via l'application ZOOM, sous la présidence de **Patrick BOUILLON**, Maire de la Commune de LUGNY-LES-CHAROLLES en séance ordinaire.

Membres du Conseil :	Patrice DELORME Guillaume VACHON Annie LE MOIGNE Céline DELOBEL Bernadette LAMURE	1 ^{er} Adjoint 3 ^{ie} Adjoint Conseillère Conseillère Conseillère	Présent Présent Présente Présente Présente	Christophe GRIFFON Karine DAUVERGNE Fabrice PERRIER Stéphanie PERRIER Rémi ROCHAY	2 ^{ie} Adjoint Conseillère Conseiller Conseillère Conseiller	Présent Présente Présent Présente Présent
----------------------	---	---	--	---	---	---

Pouvoirs : n'a pu donner de pouvoir
n'a pu donner de pouvoir

Secrétaire Séance Fabrice PERRIER

Date de Convocation CM et d'Affichage : **VENDREDI 4 DECEMBRE 2020** Date de Délibération du CM **VENDREDI 11 DECEMBRE 2020**

Nombre de Membres du Conseil Municipal ayant pris part à la délibération : 11 dont nombre de pouvoirs 0

Objet de la Délibération : **ACCORD SUR SCENARII REHABILITATION RESEAU ASSAINISSEMENT COLLECTIF LOTISSEMENT ORCILLY**

NUMERO DE DELIBERATION : 2020-M12-11-DELIB-02

Délibération	POUR	CONTRE	ABSTENTION	RESULTAT DELIBERATION
2020-M12-11-DELIB-02	11	0	0	ACCEPTEE

Le Maire rappelle que la commune de Lugny-les-Charolles a attribué en 2017 au Bureau d'Etude SECUNDO la mission d'étude du réseau d'assainissement collectif du Lotissement d'Orcilly afin de rédiger un SCHEMA DIRECTEUR d'ASSAINISSEMENT et un ZONAGE d'ASSAINISSEMENT préalables au choix d'un scénario d'ouverture d'un marché de travaux pour réhabiliter ledit réseau d'assainissement.

Les études/inspections sur le terrain se sont déroulées entre 2018 et 2020, ralenties par les sécheresses d'été récurrentes depuis 3 ans et la situation sanitaire due à la pandémie de COVID-19.

Le Bureau d'études rend ses travaux dans le courant du mois de décembre 2020.

Plusieurs fiche actions de réhabilitation ont été élaborées par le BE SECUNDO et ont été discutés au sein de la Commission URSULA (Urbanisme et Assainissement).

Le choix s'est porté sur :

- Le remplacement du réseau d'évacuation (scénario 2 à 130k€ plutôt que scénario 1 à 75k€ de réhabilitation ponctuelle des anomalies détectées durant l'inspection caméra)
- La construction d'une station sur lit de roseau à 125 K€ sur la parcelle C711 (pour éviter 60k€ supplémentaires de travaux d'enfouissement d'un réseau de transfert pour une installation sur parcelle C243 plus proche de l'arconce)
- L'extension du réseau pour 58k€ le long de la route du haut d'Orcilly pour connecter 5 abonnés supplémentaires.

Pour un financement total de 130+125+58 = 313 k€

3 scénarii de réhabilitation ont été élaborés

- Scénario 1 : répartition des aménagements sur 3 ans (2021 à 2023) avec un taux de subvention de 60 %
- Scénario 2 : répartition des aménagements sur 1 an (2021) avec un taux de subvention de 60 %
- Scénario 3 : répartition des aménagements sur 1 an (2021) avec un taux de subvention de 80 %

LE Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur le choix final

Le conseil municipal de LUGNY-LES-CHAROLLES, après en avoir débattu et délibéré, à l'unanimité des voix,

- APPROUVE DEFINITIVEMENT le choix du montant d'investissement prévisionnel à 313 k€
- APPROUVE DEFINITIVEMENT le choix des fiche actions : Remplacements réseau évacuation, Construction station parcelle C711 et extension réseau évacuation Route du Haut d'Orcilly.
- APPROUVE DEFINITIVEMENT le choix de répartition de l'investissement sur 1 an
- AUTORISE le Maire à agir en son nom pour bâtir un projet de subventions de l'investissement envisagé
- DEMANDE au Maire de lui présenter une délibération d'accord pour chaque guichet de subvention envisagé.
- DEMANDE au maire de ne pas engager une ouverture de marché sans avoir reçu les notifications de subvention de chacun des guichets de subventions sollicité.

Pour Extrait Conforme



Patrick Bouillon